



Dans ce numéro :

Edito	1
Pétition CNOSF	2
Colloque Sport-Santé	2
Motion de l'ANDES en faveur de la mobilisation pour le sport Français	3
Projet de loi de Finances 2019	3/4
Le CNDS a tiré son bilan de l'année 2017	4/5
Martin Fourcade : « Nos fédérations font déjà les fonds de tiroirs pour fonctionner »	5/6
« Nous sommes très inquiets » : 357 sportifs interpellent Macron pour les moyens du sport	7
Les Français satisfaits de l'offre sportive de leur municipalité	8
14-18 : Le sport dans les tranchées	8/9
La plongée au féminin	9/10
Roger Baumann, tel que je l'ai connu	10/11 /12
Après midi de valorisation des services civiques	12

Alors que nous pouvons malheureusement constater que la région Ile de France reste dans le peloton de queue en matière d'équipements sportifs, j'ai eu le plaisir de recevoir dans mon courrier une invitation à la pose de la première pierre d'un nouveau gymnase à Choisy-le-Roi.

Situé dans le nouveau quartier des Hautes Bornes près du quartier des Navigateurs, ce gymnase n'a pas encore de nom, mais sa livraison est prévue pour le dernier trimestre 2019.

Cette municipalité du Val de Marne investit pour que les sportifs puissent pratiquer leurs différentes activités sportives, et nous les en remercions au nom du monde sportif.

Ce gymnase pourra accueillir différentes disciplines, Hand Ball, Basket Ball, Badminton, Volley Ball, Gymnastique, remise en forme, etc...

Voilà des clubs sportifs d'une ville qui vont pouvoir bénéficier de créneaux horaires supplémentaires, et peut-être voir le nombre de leurs adhérents augmenter.

Comme vous le savez déjà, notre département ne bénéficiera pas d'équipement sportif dans le cadre des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de PARIS 2024, et malgré le déficit d'équipements.

Notre plus grande inquiétude aujourd'hui c'est la diminution des subventions, qu'elles proviennent de feu le CNDS, des communes ou des départements. Comment les clubs sportifs vont-ils pouvoir continuer la formation des cadres, des arbitres, des entraîneurs, et de tous les bénévoles qui encadrent le monde sportif ?

Nous avons eu l'espoir qu'à l'occasion des Jeux Olympiques en 2024, il y aurait un grand élan pour le sport ... c'était sans compter sur l'absurdité des pouvoirs publics, qui ont diminué le montant alloué au sport, et ce malgré les préconisations du monde médical qui reconnaît le sport comme facteur essentiel pour la santé des personnes.

La pétition lancée par le CNOSF n'a même pas atteint les 500 000 signatures des acteurs du sport, alors que nous sommes plus de 3 millions à faire fonctionner le sport français.

Pour mobiliser ces personnes, que doit on entreprendre ??? Cela reste une question qui reste sans réponse ... à ce jour...

W.L

Pétition CNO SF

Au 11 novembre 2018, la pétition lancée par le CNO SF le 21 septembre compte à peine plus de 250 000 signatures !

Les mesures annoncées ou déjà en vigueur mettent à mal le modèle du sport que nous défendons. Les moyens alloués par l'Etat ne sont pas à la mesure des ambitions affichées.

Les baisses de dotations, les annonces de réduction et de changement de statut de personnels au Ministère des Sports ...

Tout concourt à un malaise grandissant des acteurs de terrain jusqu'au sommet des

fédérations, en passant par les sportifs de haut niveau.

Et pourtant ... la mobilisation reste faible !

Beaucoup de dirigeants ont signé la pétition, mais la masse des pratiquants ne semble pas suivre.

Relayez encore et encore la pétition, expliquez les enjeux à vos licenciés, incitez-les à signer.

Si vous voulez un ordre d'idée sur l'implication financière de l'Etat dans le sport, voici une illustration frappante : le budget annuel du Ministère des Sports est IN-

FERIEUR au budget annuel d'un grand hôpital francilien !

Si nous voulons peser pour infléchir la tendance, il faut se mobiliser. Notre région représente 14% des signataires et le Val de Marne comptabilise 3 969 signatures, ce qui représente le 5e département le plus actif en Ile de France et 14e au national.

<http://lesport-compte.franceolympique.com>



Colloque Sport Santé, le jeudi 06 décembre à la Faculté de Médecine de Créteil, à 19h30

Dans la continuité des colloques sur le thème de la santé par le sport organisé depuis 2007, le CDOS 94, et le Docteur Pierre Billard de la DDCS 94, vous proposent sa dixième édition pour 2018 sur le sport santé.

Lors de ce colloque, l'intervention médicale portera sur le guide de la Prescription de la Haute Autorité de Santé, présentée par le docteur Pierre BILLARD, médecin du Sport à la DRJSCS. Ce guide est tout récent puisqu'il vient d'être publié courant octobre.

Comme chaque édition, deux projets sport-santé seront mis en valeur. Tout d'abord, l'APSAP Charles Foix, nous présentera son Action de remise en forme, dont leur programme s'articule autour de la construction de la relation adhérent/éducateur/médecin. Enfin, Le club de taekwondo de Villeneuve-Saint-Georges détaillera son Action de body taekwondo, où le cocktail de la (re)mise à la pratique et la mixité intergénérationnelle ne laisse pas indifférent.

Pour s'inscrire, il suffit de suivre les modalités d'inscriptions ci-après :



Coupon-réponse

Nom:.....

Prénom:

Téléphone:

Courriel:

Structure représentée :

- J'assisterai au colloque
 J'assisterai au colloque et au buffet.

Inscription possible :

◆ **Par courrier**

via le coupon réponse ci-dessus, à CDOS94, 38/40 rue Saint Simon, 94000 Créteil

◆ **Par email**

à cdos94@cdos94.org

◆ **Par SMS**

AU 07.66.23.66.65 : en renseignant votre nom, prénom et adresse email.

◆ **Par doodle**

Via le lien suivant : <https://doodle.com/poll/pvs6z7dfqqzx2fk>

Vous recevrez une confirmation d'inscription de notre part, par mail. Si vous ne la recevez pas, contactez-nous par téléphone au 01.48.99.10.07

Motion de l'ANDES en faveur de la mobilisation pour le sport Français

Réuni le 20 septembre à Lyon, le Comité Directeur de l'ANDES* a arrêté les décisions suivantes :

- Réaffirme son inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'Etat soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ;
- Mobilisés depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette dégradation continue du financement du sport ; Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'Etat ; Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et mainte-

nance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément,

- Pointe les incohérences entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ; Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'Etat
- Invite à accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales ; Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause
- Appelle les parlementaires à consolider le financement du sport par

le déplafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%) ; Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes ; Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.

Nous, élus locaux en charge des sports, fédérés au sein de l'ANDES, et en soutien à la mobilisation générale du Mouvement sportif français, demandons que cette motion soit présentée et adoptée par l'ensemble des collectivités territoriales.

*Association Nationale des Elus en charge du Sport



Projet de Loi de Finances 2019/ Sports—Les députés votent la substitution du CNDS par l'Agence Nationale du Sport et gonflent son budget

Pour les parlementaires engagés dans le grand match du budget 2019, les règles concernant le sport semblaient floues et d'aucuns imaginaient déjà que la future Agence nationale du sport, prévue pour remplacer le CNDS (Centre national pour le développement du sport), ne pourrait pas bénéficier de moyens affectés dès sa naissance en 2019.

Par le biais de deux amendements déposés par le gouver-

nement et adoptés en séance publique par l'Assemblée nationale dans la nuit du 22 au 23 octobre, la situation a été clarifiée.

Le premier amendement visait à organiser le transfert de crédits et de compétences entre le CNDS et la future agence. La ministre des Sports, Roxana Maracineanu, est venue en expliquer les mécanismes. Comme prévu, l'Agence nationale du sport prendra bien la forme d'un

groupement d'intérêt public (GIP) et verra le jour au cours du premier trimestre 2019. Un préfigurateur sera prochainement nommé pour préparer sa création.

Un arrêté pour faire démarrer l'agence

Dès sa constitution, l'agence reprendra les droits et obligations du CNDS ainsi que les taxes qui lui sont actuellement affectées. "Elle assurera donc la continuité des enga-



Roxana Maracineanu

« Selon les conclusions du rapport remis le 16 octobre dernier à Roxana Maracineanu, l'Agence Nationale du sport devrait être chargée tant du sport de haut niveau que du développement de la pratique sportive pour tous. »

gements contractés par le CNDS et la continuité de ses compétences", a précisé la Ministre, avant d'ajouter que l'agence ne sera pas créée par la loi. "Le CNDS ayant été créé par décret en Conseil d'État, il sera supprimé par décret en Conseil d'État", a-t-elle affirmé. Quant à l'agence, "elle démarrera à la date de l'arrêté portant approbation de sa convention constitutive", a encore expliqué la Ministre, ajoutant qu'un mécanisme équivalent avait prévalu lors de la création du CNDS en 2006, également intervenue en cours d'année.

Selon les conclusions du rapport remis le 16 octobre dernier à Roxana Maracineanu, l'Agence Nationale du sport devrait être chargée tant du sport de haut niveau que du développement de la pratique sportive pour tous. Au sein de cette agence, l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales de-

vraient être représentés à égalité, le monde économique étant également partie prenante. Des déclinaisons régionales sont en outre prévues.

15 millions supplémentaires pour le sport

Le second amendement adopté par les députés prévoit le relèvement de quinze millions d'euros des ressources fiscales affectées à la future agence. Un montant que Roxana Maracineanu a jugé "suffisant pour engager la réforme" de la gouvernance du sport français. Ces quinze millions supplémentaires proviendront de l'augmentation du plafond de la taxe sur la retransmission audiovisuelle des événements sportifs, dite "taxe Buffet".

Selon un communiqué du ministère, "ces crédits supplémentaires affectés au budget du Ministère des Sports

permettront de déployer au total 55 millions d'euros de mesures nouvelles pour accompagner la création de la future agence du sport".

Dans le détail, 25 millions seront affectés à la haute performance et 30 millions au développement des pratiques sportives, pour réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive sur les territoires carencés, soutenir le plan Savoir nager, et encourager des pratiques émergentes.

Si ces votes devaient être confirmés tout au long des débats parlementaires, le budget du Ministère des Sports pour 2019 s'élèvera donc à 531 millions d'euros, dont 65 millions versés à Solideo, la société publique chargée de réaliser les infrastructures des Jeux olympiques de Paris 2024.

Le CNDS a tiré son bilan de l'année 2017

Alors que le Centre National pour le Développement du Sport doit disparaître au profit de la future Agence nationale du sport, son dernier rapport annuel permet de connaître le détail des subventions accordées, qu'il s'agisse de la part territoriale ou des subventions d'équipement.

Alors que sa prochaine disparition a été actée par un vote de l'Assemblée nationale le 23 octobre dernier, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) vient de rendre public son dernier rapport annuel, portant sur l'exercice 2017.

Les recettes budgétaires prises en charge dans les comptes de l'établissement

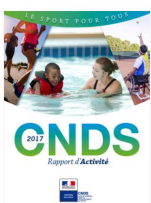
pour 2017 s'élevaient à 285,7 millions d'euros, dont 79,3% provenaient des recettes de la Française des Jeux (FDJ), 13,8% des droits de diffusion des manifestations sportives (taxe dite "Buffet") et 6,8% des paris sportifs en ligne.

Les dépenses budgétaires, quant à elles, se sont montées à 246,4 millions d'euros. Avec 136,2 millions, les subventions de la part territoriale (aides accordées aux associations) ont atteint 55,3% des dépenses. Les autres grands postes de dépenses relevaient des subventions d'équipement (56,7 millions d'euros), des subventions de la part nationale (soutien aux grands événements sportifs internationaux et aux organismes na-

tionaux, 29,6 millions) et du fonds de concours au budget de l'État (politiques fédérales de développement des pratiques sportives, 21,1 millions).

Part territoriale : plus de moyens pour l'emploi sportif

Dans le détail, la part territoriale – dont les objectifs prioritaires en 2017 étaient l'emploi, la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive et le sport-santé – a bénéficié l'an passé à 18.081 associations (1.418 ligues ou comités régionaux, 3.895 comités départementaux et 12.656 clubs), contre 18.800 en 2016, pour un montant moyen de 7.394 euros (contre 6.888 euros l'année précédente). Par ailleurs, 112 collectivités territoriales ont



reçu l'an passé une aide sur la part territoriale du CNDS au titre de l'opération "J'apprends à nager" pour un montant moyen de 4.892 euros.

En termes d'objectifs, le montant des crédits visant à financer le soutien à l'emploi sportif s'est élevé à 46,5 millions d'euros, au profit de près de 5.300 emplois ainsi que de 250 aides ponctuelles à l'emploi. Quant aux actions spécifiques assurant la promotion du sport-santé, elles ont été aidées à hauteur de 10,2 millions en 2017. Il est à noter que depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés à cette thématique ont augmenté de 72,7%. Autres augmentations notables ces dernières années : d'une part, les aides allouées à des actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes filles : +61% depuis 2012, pour s'établir à 19,8 millions en 2017 ; et celles en faveur des personnes handicapées : +60,1% depuis 2012, pour atteindre 11,86 millions en 2017.

Enfin, en termes de territoires, près de 39 millions d'euros de la part territoriale (soit 29% du total) sont allés à des actions spécifiques en direction des territoires carencés en 2017.

Équipements : les piscines en première ligne

Côté équipements, les subventions – qui visent désormais exclusivement les territoires carencés – se sont réparties en 2017 en différentes enveloppes. Tout d'abord l'enveloppe "Héritage 2024", dotée de 10 millions d'euros, pour la réalisation d'équipements sportifs légers, prioritairement des plateaux de fitness et multisports. Dans cette catégorie, 680 dossiers ont été examinés et 491 ont été retenus.

Une enveloppe de 15 millions d'euros était par ailleurs affectée aux équipements structurants de niveau national. Elle visait particulièrement à soutenir des projets ambitieux de structuration d'une discipline. Ici, les 11 projets présentés ont été retenus pour un montant global de subvention de 12,7 millions. On peut en déduire que la France pâtit d'un manque de projets en la matière...

Au contraire, les crédits destinés aux équipements structurants locaux, initialement établis à 25 millions, ont fait l'objet, après redéploiement des autorisations d'engagement non consommées,

d'une rallonge de un million pour pouvoir financer 53 projets parmi les 118 présentés. Parmi les dossiers retenus, 77% étaient situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 23% en zones rurales, soit une proportion identique à celle de l'année 2016. Le montant attribué aux projets en QPV ou à proximité se sont élevés à 19,77 millions d'euros, tandis que ceux situés en zones rurales ont cumulé à 6,23 millions d'aides. Il est enfin à noter que 22 des projets de construction ou de rénovation retenus au titre de l'enveloppe des équipements structurants locaux concernaient des piscines (42% des équipements subventionnés) pour un montant total de 15 millions.

La future Agence nationale du sport assurera, selon les termes récemment votés par les députés, "la continuité des engagements contractés par le CNDS et la continuité de ses compétences". Au 31 décembre 2017, nous apprend enfin le rapport annuel du CNDS, il restait à honorer 251,2 millions d'euros d'engagements, dont 180,4 millions au titre des subventions d'équipement...

Source : Localtis

« La future Agence nationale du sport assurera, selon les termes récemment votés par les députés, "la continuité des engagements contractés par le CNDS et la continuité de ses compétences". »

Martin Fourcade : « Nos fédérations font déjà les fonds de tiroirs pour fonctionner »

Le biathlète dénonce l'incohérence entre la candidature à l'organisation des JO et la volonté de réduction des moyens alloués aux fédérations.

Alors que le sport français traverse une période de turbulences, Martin Fourcade, le Français le plus titré de l'his-

toire aux Jeux olympiques (JO), met en garde contre la tentation gouvernementale de réduire les moyens alloués aux fédérations, notamment en se débarrassant de la prise en charge des conseillers techniques sportifs (CTS) – selon le projet de loi de finances pour 2019, le Ministère des sports fonctionnera

avec un budget en baisse de 30 millions d'euros et devra supprimer, d'ici à 2022, l'équivalent de 1 600 emplois temps plein. Président de la commission des athlètes des JO 2024, le biathlète stigmatise le manque de cohérence entre la candidature à l'organisation des Jeux et la dynamique actuelle.



Martin Fourcade

Pourquoi prendre la parole aujourd'hui ?

Je me suis longtemps posé la question de donner mon avis de manière argumentée et, une fois que Kevin Mayer ou Teddy Riner s'étaient exprimés sur le sujet, je n'ai pas eu envie d'en rajouter. Je ne voulais pas jeter de l'huile sur le feu, par respect pour les gens qui se démènent pour trouver des solutions, d'autant plus que nous venions d'avoir un changement de ministre. Mais les signaux ne vont pas dans la bonne direction.



C'est-à-dire ?

On s'est battu comme des chiens pour avoir l'organisation des Jeux olympiques 2024 après de nombreux échecs. Le comité de candidature a mis énormément d'énergie et tout le monde s'est soudé autour de ce dossier, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités territoriales ou du mouvement sportif, tout le monde a parlé d'une seule voix. Or, aujourd'hui, les signaux qui nous sont envoyés montrent l'absence de continuité.

Pourquoi avoir dépensé autant d'énergie pour faire cela aujourd'hui ? En tant que sportif, quand j'ai gagné une médaille, je pense à celle d'après, je ne m'arrête pas de travailler. Ce n'est qu'une étape de les avoir obtenus. Il y a peut-être eu une décompression. Il faut retrouver l'unité qui avait prévalu durant la campagne.

En quoi la situation actuelle vous inquiète-t-elle ?

Je n'ai pas peur pour moi mais pour l'athlète que j'étais il y a dix ans et qui avait besoin des moyens de sa fédération et des conseillers techniques sportifs (CTS). Les

CTS, je sais ce que ça représente. Stéphane Bouthiaux [son entraîneur historique, qui a cessé de travailler avec lui à la fin de la saison dernière] en est un. Il y a huit cadres techniques affectés au biathlon, six ont été mes entraîneurs.

Ne pourraient-ils pas être payés par la fédération et non plus par l'Etat ?

Nos fédérations font déjà les fonds de tiroir pour fonctionner. Les athlètes de la Fédération française de ski (FFS) payent une partie du budget de fonctionnement de la fédération. Réduire les moyens de la fédération, cela signifie augmenter la part payée par ses athlètes. Or, pour certains, ce n'est plus possible. La ministre dit : « On a les moyens pour faire. »

En réalité, on ne peut pas faire avec moins, en tout cas dans ma fédération. On fait déjà avec pas grand-chose. C'est la débrouille permanente. En groupe France [le plus haut niveau dans les fédérations], on a parfois des budgets de 40 euros par jour et par athlète pour faire fonctionner un stage : à ce prix-là, il faut parfois se faire à manger soi-même, dormir en chalet pour faire des économies. Pas grand monde à l'étranger ne fonctionne dans ces conditions-là.

Avez-vous le sentiment que les opinions des sportifs sont suffisamment défendues par le Comité national olympique (CNOSF) ?

Je pense que le CNOSF est à l'écoute de nos messages. Mais que ce soit les pouvoirs publics, les amoureux de sport, pas grand monde n' imagine les moyens avec lesquels on travaille aujourd'hui.

Il y a un décalage entre l'image que renvoie le sport de haut niveau et la réalité de nombreuses fédérations. C'est un message qu'on doit faire passer : on est loin de vivre dans l'opulence.

Est-il difficile de se faire entendre des instances politiques lorsque l'on est athlète ?

A la commission des athlètes de Paris 2024, je ne le ressens pas. Nous travaillons avec des personnes issues du mouvement sportif, Tony Estanguet, Jean-Philippe Gatién. Sur des candidatures plus politiques, les athlètes peuvent servir de caution. Par exemple, je n'aurais pas forcément accepté ce rôle pour Paris 2012. Mais la présence de Tony, le fait que ce soit lui qui prenne les décisions, rend les choses tellement plus fluides et logiques. Ses décisions sont motivées par son passé d'athlète. Quand la voix des athlètes est consultative, c'en est une parmi d'autres et elle n'est pas privilégiée. Là, quand je fais remonter une information, je sais qu'elle est prise en compte par quelqu'un qui comprend nos problématiques. Je n'ai pas en face de moi quelqu'un qui écoute d'une oreille et prend mon avis comme une donnée parmi d'autres, comme c'est le cas à la Fédération internationale de biathlon (IBU), où je suis l'un des quatre représentants des athlètes, ou comme cela semble être le cas à l'Agence mondiale antidopage (AMA).

« Nous sommes très inquiets » : 357 sportifs interpellent Macron pour les moyens du sport

Plusieurs centaines de sportifs de haut niveau font part de leur inquiétude et demandent le "maintien" des moyens dans le sport français.

"La famille du sport français est en danger!". Plus de 350 sportifs français, dont les champions Teddy Riner, Martin Fourcade ou Perrine Laffont ont signé une lettre ouverte à Emmanuel Macron pour lui demander "le maintien" des moyens et "d'un encadrement public" dans le sport.

"Nous, sportifs et sportives de haut niveau, nous sommes très inquiets", écrivent aussi Renaud Lavillenie, Kevin Mayer, Nikola Karabatic et Julian Alaphilippe, dans cette lettre diffusée jeudi sur le site internet du Parisien.

"L'annonce de la suppression de 1600 cadres techniques d'Etat d'ici 2022 et la réduction du budget sport pour 2019 sont contradictoires avec l'objectif des performances attendues et désastreuses pour l'héritage qu'on laissera aux nouvelles générations", ajoutent les 357 sportifs, dont de nombreux médaillés olympiques.

La révélation d'une lettre de cadrage où Matignon demandait fin juillet au ministère des Sports la suppression de 1600 ETP (équivalents temps plein) d'ici 2022, avait mis le feu aux poudres, dans un contexte déjà tendu entre le mouvement sportif et le gouvernement.

"Garantir la réussite de demain"

Depuis, la Ministre des

Sports Roxana Maracineanu a promis que les conseillers techniques sportifs (CTS), ces cadres d'Etat travaillant pour les fédérations et visés par le courrier de Matignon, ne perdraient pas leur emploi, tout en ouvrant la voie à leur prise en charge par les fédérations.

"Nous souhaitons toutes et tous le maintien d'un encadrement public au sein de nos disciplines sportives afin de garantir la réussite de demain lors des prochaines échéances sportives internationales et olympiques pour la France", insistent les sportifs, alors que les agents du ministère s'étaient mis en grève jeudi dernier pour protester contre les baisses de moyens.

Dans le projet de loi de finances 2019 discuté actuellement au Parlement, le budget du Ministère plafonne à 451 millions d'euros, soit 30 millions de moins sur un an.

Le ministère avait parlé d'un "budget préservé", en évoquant la surévaluation d'un poste de dépense dans le budget précédent.



Martin Fourcade fait partie des signataires de cette lettre ouverte

Texte de la lettre ouverte :

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président,

La famille du sport français est en danger !

La France accueillera les Jeux Olympiques de Paris 2024 avec un objectif de 80 médailles.

Tokyo, c'est demain, sans oublier les Jeux de Pékin pour les sports d'hiver en 2022 !

Tous les grands rendez-vous internationaux (Championnats du monde et d'Europe), c'est maintenant au quotidien.

L'annonce de la suppression de 1600 cadres techniques d'Etat d'ici 2022 et la réduction du budget Sport pour 2019 sont contradictoires avec l'objectif des performances attendues et désastreuses pour l'héritage qu'on laissera aux nouvelles générations.

Nous, sportifs et sportives de haut niveau, nous sommes très inquiets.

Nos victoires, nos médailles ont contribué au rayonnement de la France dans le monde entier.

Elles ont servi d'exemples, suscité des vocations, un engouement pour la pratique sportive et surtout une transmission des valeurs citoyennes auprès des nouvelles générations.

Elles ne sont pas le fruit du hasard. Elles sont totalement liées à la qualité, à l'engagement et la passion des cadres techniques sportifs qui ont œuvré au quotidien pendant nos carrières

Alors, nous souhaitons toutes et tous le maintien d'un encadrement public au sein de nos disciplines sportives afin de garantir la réussite de demain lors des prochaines échéances sportives internationales et olympiques pour la France.



« Dans le projet de loi de finances 2019 discuté actuellement au Parlement, le budget du Ministère plafonne à 451 millions d'euros, soit 30 millions de moins sur un an. »

Les Français satisfaits de l'offre sportive de leur municipalité

Les trois quarts des Français sont satisfaits de l'offre sportive proposée par leur municipalité. Tel est l'un des principaux enseignements d'un sondage réalisé par BVA pour la presse régionale du 15 au 18 octobre 2018 auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Portant sur "les Français et le sport", l'enquête met en lumière un taux de personnes "très satisfaites" de l'offre sportive (équipements, activités, etc.) proposée par leur municipalité de 17% ; 58% des personnes se disant quant à elles "satisfaites". A

l'inverse, 6% s'estiment "pas du tout satisfaites" et 18% "peu satisfaites".

Le taux de satisfaction est toutefois sensiblement inégal selon la taille de l'agglomération habitée. Plus ils habitent dans de grandes agglomérations, plus les Français se disent satisfaits de l'offre sportive. Ainsi le taux de personnes satisfaites atteint 81% dans l'agglomération parisienne et dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants. Le taux est quasiment identique (80%) chez les personnes habitant des agglomérations de 20.000 à 100.000 habi-

tants. Il baisse légèrement (77%) chez les habitants des agglomérations de moins de 20.000 habitants. En revanche, avec seulement 61% de personnes satisfaites, le taux est nettement en baisse dans les communes rurales.

Autre enseignement de l'étude : le Tour de France cycliste est, de tous les grands événements sportifs, le plus attendu des Français (43%), devant Roland-Garros (41%), le championnat de France de football de Ligue 1 (35%) et le Tournoi des VI nations de rugby (28%).

Source : Localtis



14-18 : le sport dans les tranchées

La mobilisation des journaux

Dès le début de la guerre, le journal Dernière heure, dans son numéro du 27 novembre 1914, alerte sur un besoin, non pas primaire mais bien essentiel pour les «poilus» : l'exercice physique et plus encore, le divertissement à travers l'activité sportive. «Les joueurs au front demandent des ballons», titre-t-il alors dans sa rubrique football. On pourrait croire à une mauvaise blague, si le 16 octobre 1915, l'Auto ne réitérait pas la même demande, implorant : «Des ballons, S.V.P. pour les soldats !». Il fait ainsi l'éloge de M. Taisant, louable patriote qui ne manqua pas d'apporter un ballon à la rédaction, ballon de football immédiatement expédié aux combattants au front. Les médias se font les relais d'un besoin sous-estimé, et incitent clubs et citoyens à fournir matériels sportifs en tout

genre. Enfin le journal l'Œuvre enfonce le clou, le 21 avril 1916 : «Parmi tous les objets que réclament nos poilus figurent plus particulièrement des ballons et gants de boxe.» Le sport, qui semblait endormi entre 14-18, se réveille tout doucement.

La formation d'équipes militaires

La suite logique, une fois les équipements nécessaires réunis, c'est la compétition. L'Auto en 1915 détonne de nouveau, cette fois-ci grâce à une photographie. «Une grande équipe militaire», enfin ! L'équipe des 11 mitrailleurs du 4e régiment de zouaves pavane en une, et l'on distingue au deuxième plan Léon Constantin, champion professionnel de 400 mètres. Le phénomène n'est cependant pas (encore) totalement démocratisé. Les Idées noires, journal de tranchée, s'étonne en dernière

page du numéro de novembre 1916 que ne se soit pas encore formée une équipe de football au sein du 44e bataillon de soldats, «qui possède deux ballons de football (rond et ovale)». Le règlement est à la traîne, et le journal exhorte le groupe de soldats à imiter ses confrères du 32e bataillon. Parce que leur docteur à eux, le docteur G, «sait que les sports donnent la santé». Dans le même registre, le quotidien le Cafard muselé poursuit en 1917 sur la nécessité du sport, entre autres hobbies, pour chasser le cafard au front. Les soldats prennent conscience du rôle du sport comme exutoire, et il s'affirme comme un acquis que la majorité d'entre eux reconnaîtront bénéfique.

Le rugby sort des tranchées

Quelques mois avant le dénouement du conflit, la Vie



Le Racing Club de France, vainqueur de la coupe de l'Espérance en 1917, dans le journal « La Vie au Grand Air »

au grand air s'enthousiasme dans son premier numéro trimestriel de juin 1918 : «Le rugby est ressuscité !» Avant d'ajouter que «l'idée de reprendre ce jeu a germé le lendemain même du premier match Nouvelle-Zélande contre Poilus français, joué à Vincennes au début de 1917», alors qu'on pensait les ballons ovales crevés et détruits par les «Boches». Sans ce fameux match, le rugby aurait-il pu renaître de ses cendres ? Pendant deux ans, la pratique de ce sport fut laissée en stand-by, or son système ne s'est jamais révélé obsolète, et les spectateurs présents en nombre dans le Val-de-Marne en 1917 l'ont confirmé. L'ancien athlète Géo André signe cette tribune de la résurrection du rugby tombé dans l'oubli, dont les rouages apparaissaient usés. Il rappelle les valeurs de ce

sport, qui a su réveiller «l'esprit de lutte», notamment chez les plus jeunes. L'esprit de lutte au front, qui rend possible celui sur un terrain.

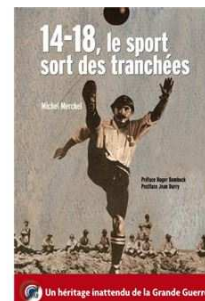
Suite et fin de l'histoire : au sein de l'hécatombe nationale, la Grande Guerre fut aussi une hécatombe pour le sport français. Ils sont 424, équivalents de nos sportifs de haut niveau aujourd'hui, à avoir payé de leur vie ce conflit ; c'est plus que l'ensemble de la délégation française des Jeux olympiques de Londres en 2012. Si l'activité sportive a été un moyen pour bon nombre de combattants d'échapper aux horreurs quotidiennes, les catégories sociales les plus modestes ont pu à cette occasion découvrir la pratique du sport.

Les médias de l'époque insis-

tent sur deux disciplines : le football et le rugby. La première comptait en 2016 2,2 millions de licenciés, rien que sur le sol français. Pour le centième anniversaire de l'armistice, les joueurs de Ligue 1 et de Ligue 2 ont porté le Bleu de France ce week-end, en hommage aux victimes de la Grande Guerre. Comparativement, la seconde est sur le déclin ces dernières années.

Néanmoins, ces pratiques ont pu être diffusées plus largement et elles ont participé à la démocratisation du sport dans sa globalité, toutes catégories socio professionnelles confondues. Peu importe la discipline aujourd'hui, l'on peut affirmer qu'une culture du sport est née lors de la période 14-18.

Emma Cante - Libération



La plongée au féminin

L'implication de la femme dans la pratique du sport en général a connu bien des accords et des désaccords de la part de la gente masculine, des religions, du milieu social et autres causes que l'on peut inventer par méconnaissance.

La présence des femmes dans la plongée sous-marine est beaucoup plus récente que leur présence dans le sport. En 1955, la FFESSM fut fondée et c'est en 1965 que les premiers travaux sur la femme et la plongée furent publiés par L.Barthélémy. (la femme et l'hyperbarisme). Depuis 1990, il n'existe plus de différence pour l'aptitude à la plongée professionnelle entre personnels masculins et féminins (hormis la grossesse qui est une inaptitude temporaire). La réglementation ne fait plus de différence

non plus entre les 2 sexes.

Le nombre de participantes dans la plongée loisir est en constante augmentation. On note toutefois, dans les statistiques, la baisse du nombre des encadrantes. Plusieurs facteurs sont à noter dont le manque de confiance, la peur de ne pas bien faire dans un monde essentiellement masculin où, il y a peu, la femme n'avait pas sa place. Les grossesses et les gardes d'enfants empiètent sur le temps d'activité en rapport à celui des hommes.

Existe-t-il une différence médicale entre la femme et l'homme en plongée ?

La question a été posée de savoir s'il existait une sensibilité plus grande pour les femmes à réaliser des accidents de décompression. En

effet, la femme a une masse lipidique plus importante que l'homme. En période pré-menstruelle, elle présente une rétention d'eau qui peut gêner le débit sanguin et l'élimination des gaz inertes accumulés pendant la plongée et enfin, dans un but contraceptif, la femme peut prendre des œstrogènes, ces hormones pouvant induire un état d'hypercoagulabilité voire des troubles du métabolisme des lipides dont on connaît l'importance dans la genèse des accidents de décompression.

Plongée et grossesse Problèmes potentiels

Maternels : Il est certain qu'au cours de la grossesse et de manière générale, il existe une "gène potentielle" à pratiquer la plongée de par le risque de nausées, la diminu-



tion de la fonction respiratoire par l'augmentation de la masse intra-abdominale, les problèmes circulatoires, l'altération de la réponse sympathique, la réduction des possibilités d'entraînement et d'endurance, les problèmes de taille de combinaison ou de gilet. Plus médicaux semblent être les problèmes d'augmentation pendant la grossesse du rapport de masse grasse pouvant augmenter la susceptibilité aux ADD et à pratiquer les manœuvres d'équilibration tympanique en raison d'un œdème au niveau des membranes ORL.

Fœtaux : Ils sont dominés par le risque d'hypoxie, d'hyperglycémie, d'empoisonnement d'origine maternelle (gaz pollué dans la bouteille) et enfin d'ADD chez la mère pouvant altérer grandement le débit sanguin placentaire. Ainsi, de manière précoce, on a pu évoquer le risque de malformations en rapport avec des ADD chez la mère et de manière tardive, des risques de prématurité, voire de mort in utéro.

En résumé, il existe un risque d'ADD plus grand chez la femme enceinte souhaitant poursuivre la plongée sous-marine. Il faut noter également que les tables de plongée ne sont pas calculées pour de telles situations et qu'elles ne prennent pas en

compte le dégazage en azote du tissu fœtal. Le développement du fœtus peut être affecté lors de la plongée par un risque de décollement placentaire et par là d'anoxie fœtale et aussi risque tératogène en raison des ADD. Le développement du fœtus peut être altéré par l'hypoxie lors du traitement hyperbare chez la mère lors d'un ADD. La réglementation considère donc que la grossesse entraîne une contre indication temporaire pour la plongée sportive comme professionnelle.

Plongée après un cancer du sein

Près d'une femme sur 9 sera concernée au cours de sa vie et il y a forcément des plongées parmi elles. Les traitements sont devenus de plus en plus individualisés et on retrouve la chirurgie, la radiothérapie, l'hormonothérapie, la chimiothérapie et les thérapies ciblées. Une collaboration entre le chirurgien, les oncologues et un médecin fédéral ou un autre spécialiste de la plongée est nécessaire pour conseiller au cas par cas les plongées souhaitant reprendre l'activité après un cancer du sein. Le cancer du sein est une maladie qui a un important retentissement psychologique chez les femmes atteintes, qui altère souvent leur image

corporelle et leur perception de leur féminité. Chez une plongeuse qui le souhaite, la reprise de l'activité doit donc être encouragée pour que cette femme retrouve le plus rapidement possible tous les plaisirs d'une vie normale.

En conclusion

La place de la femme existe bel et bien dans l'activité de la plongée sous-marine sans distinction particulière si ce n'est due à sa morphologie et à sa physiologie. Elles ont démontré par le passé leur capacité sportive et d'adaptation. En règle générale, les femmes sont plus prudentes, le plaisir de la découverte prend le pas sur la performance. Je retiendrai en mémoire toutes ces femmes qui ont fait évoluer la pratique de la plongée en scaphandre et en apnée en établissant des records au péril de leurs vies pour certaines. Je voudrais faire honneur et porter mon respect aux Amas japonaises qui plongent en apnée pour nourrir leur famille faisant fi des conditions climatiques et psychologiques et à toutes leurs semblables. Il serait aussi reconnaissant de la fédération de mettre à l'honneur ces femmes qui ont des postes à responsabilité pour donner envie à d'autres de les rejoindre.

Roger Baumann, tel que je l'ai connu

Roger Baumann, randonneur historique, grand dirigeant de club, est décédé le 8 septembre dernier. Jacques Seray, qui salue sa mémoire, le revoit encore.*

Avec Roger Baumann, une grande figure du monde cyclonous a quittés. Une tristesse

sans nom a envahi tous ceux qui l'avaient côtoyé et apprécié depuis des décennies. Roger allait entrer dans sa quatre-vingt-dixième année.

Pourquoi, de ma part, écrire sur Roger Baumann, alors que je n'avais pas de contacts réguliers avec lui ? C'est en

raison d'une histoire déjà longue. Je fis sa connaissance à l'hiver 1956-1957, lors des « sorties scolaires de L'Équipe ». Deux groupes avaient été constitués : l'un pour ceux qui se sentaient ou se croyaient bons pédaleurs, l'autre pour les plus contemplatifs. Le premier était emmené par



Roger, le second par André Asteix, alors secrétaire général d'une Fédération française de cyclotourisme dans ses plus bas étiages. Les yeux grands ouverts, je suivis Roger que l'on nous avait présenté comme le premier arrivant du récent Paris-Brest-Paris randonneurs. 1.200 km ! C'était impressionnant pour moi qui n'en avais pas encore dépassé 100. Ces rencontres allaient s'avérer paradoxales. À la fin de l'hiver, j'adhérais au SC Bellevillois d'André Asteix. Et, par son canal, à la FFCT.

Dès lors, je suivis l'actualité cyclosporitive dans laquelle Roger s'accomplissait avec son complice et concurrent Gilbert Bulté, au sein du VCCA. Ce club avait pour principal rival l'UAF, dirigé par Guy Bossière, avec une cohorte de valeureux, les Fouace, Nédélec, Limouzi, Comte qui verront plus tard arriver les Macaudière et Demilly. C'était un autre temps ! Mais que l'on ne s'y trompe pas, la nostalgie qu'il peut distiller provient surtout des années de jeunesse enfuies. Ce mélange des genres, qui prit fin en 1977 avec le protocole séparant les champs d'action respectifs de la FFCT et de la FFC, relevait des pratiques de l'UVF, nées au XIXe siècle, où l'on adhérait en tant que cycliste, coureur ou non.

Ainsi, Roger Baumann, pédaleur acharné et membre ardent de la FFCT — il le restera toute sa vie, affichant soixante-dix licences ! —, vint à présider le CODEP 94 dès sa naissance. C'était un bénévole convaincu. Pour autant, il porta de multiples casquettes. Je le revois, chronomètre à la main, au début des années 1960, organi-

sateur-délégué des Challenges Sauvage- Lejeune, disputés l'hiver. S'y mêlaient cyclos et coureurs. Et pas toujours à l'avantage de ces derniers ! Il s'était fait un nom dans ce milieu par sa plume, qu'il prêta à Route et Piste, Vélo Journal, Miroir-Sprint et Miroir du cyclisme. Mais aussi, alors qu'il était membre du CT Champigny, par le record des 24 heures sur piste (732,795 km) qu'il avait arraché, en 1953, à un autre cyclo, Rafaitin, qui lui-même le tenait d'un Allemand titulaire du record depuis... 1913. Roger était un rouleur. À défaut d'être un grimpeur, domaine où il faisait piètre figure. Voilà pour ses qualités physiques.

Au plan de leur application, il faut parler de son attachement à Paris-Brest-Paris des randonneurs, celui de l'ACP, donc. Il en commit dix dont le plus vélocé en 1966, 51 h 24. Rapidement, il perdit la cadence qui lui avait permis de traverser en tête les intempéries de 1956. Ses nouveaux temps l'enfonçaient dans l'anonymat. Mais il aimait toujours. Et cela depuis 1951 où — on l'oublie souvent — il avait déjà maîtrisé l'aller et retour vers Brest. Sur le tard, lorsque Roger n'y participait plus à vélo, il se faisait un plaisir de venir sur le parcours. D'abord loin dans les terres, puis uniquement à partir du dernier contrôle, puis seulement à la permanence du départ et de l'arrivée où il donnait volontiers un coup de main. C'est ainsi qu'il dormait dans l'enceinte du stade. Je me souviens de lui en 2011, en haut de la côte de Gambaiseuil, l'ultime ! Il revenait du contrôle de Dreux, en voiture, à proximité du quatuor qui ouvrait

la route. Un de ses membres vient à crever, Lalenti. Arrêt immédiat des autres pédaleurs qui l'aident à réparer. Stupéfaction de Roger !

« De mon temps, je ne sais pas si on aurait fait de même ! » Ce jour-là, primait l'esprit cyclo !

Né à Tourcoing, comptable de profession, Roger Baumann s'avéra remarquable dirigeant de club. En 1963, il fonda la section cyclo de l'US Créteil. Et tira vers le haut plusieurs jeunes qui s'illustrèrent à son exemple. N'est-ce pas Jean-Pierre Gagneur qui se fit également remarquer dans Paris-Brest ? C'est à ce valeureux que nous devons la triste nouvelle du décès de son mentor : « Roger vivait seul dans son appartement du Perreux après l'hospitalisation de son épouse Christiane pour maladie d'Alzheimer. Il se faisait livrer ses repas à domicile et c'est le livreur qui s'est inquiété, mardi dernier, suite aux non-réponses, il a alerté la police municipale qui a trouvé Roger inanimé chez lui. Transporté à l'hôpital de Bry-sur-Marne, il est décédé tôt samedi matin 8 septembre, sans avoir repris connaissance. Roger et son épouse n'avaient pas de famille proche. »

Parmi ses compagnons du passé, Jean-Marie Comte, à qui je transmis le douloureux message, fut tout surpris de cette issue fatale, il lui avait parlé au téléphone dix jours auparavant. Tout allait bien. Mais cet âge, qui était le sien, dispose de forces de rappel qui ne préviennent pas toujours.

US Créteil, avons-nous dit. Roger ne se contenta pas d'animer sa section cyclo. Il



1956. Le temps du sourire, peu après l'arrivée du Paris-Brest-Paris que l'on a dit tempétueux. Pas tant que cela, corrigera Roger Baumann, modeste, quelques décennies après.



2007. Sur la route de Paris-Brest en tant que suiveur.



devint le président général du club, course y compris. C'est au sein de l'activité cyclo que Roger fit preuve — s'il en était besoin —, de sa formidable capacité à susciter l'envie des longues pédalées. Un jour, il enrola Laurent Cathala, le député-maire de cette grande commune. C'est ainsi qu'en 1989, lorsque l'ACP se mit en devoir de célébrer le 100.000e breveté randonneur, nous nous retrouvâmes — distingués par l'attribution d'un numéro proche de 100.000

—, Roger, Laurent Cathala, le couple Chabirand et moi, à pédaler de concert jusqu'à l'arrivée. Roger Baumann avait alors soixante ans, ce qui, il le démontrera, n'avait rien de canonique !

Il n'en continua pas moins à user de son vélo de nombreuses années encore. En témoignent son dernier Paris-Brest-Paris de 1995, puis d'autres sorties, moins rugueuses. Voilà pour le cycliste et le dirigeant de club. Qu'en était-il de l'homme ? Atta-

chant, parfois déconcertant par son esprit vif et son humour acide. Sa taille, 1,85 m, pas courante il y a soixante ans, avait conduit à ce qu'on l'appelle « Le Grand ». Or l'on sait que les titulaires de surnoms sont généralement bien aimés. Roger Baumann : un grand monsieur !

Jacques Seray

* Auteur de Paris-Brest-Paris 1891-2015 et de quinze livres sur le fait cycliste.

Après-midi de valorisation des services civiques



Sur l'invitation de Laurent Prévost préfet du Val-de-Marne, le CDOS 94 s'est rendu à une après-midi de valorisation de l'engagement citoyen dans le cadre du service civique, le 10 octobre dernier. Réunis sous un beau soleil dans le Parc Interdépartemental des Sports Paris-Val de Marne de Choisy-le-Roi, de nombreux volontaires

des différentes associations étaient présents.

Une occasion unique pour échanger sur nos différentes expériences. L'après-midi était organisée autour de nombreuses activités. Nous pouvions ainsi participer à des mises en situation pour expliquer à nos proches ou à des recruteurs ce qu'était un

service civique. Un jeu géant mettant aux prises quatre équipes de cinq joueurs a également été organisé. Enfin, des ateliers autour de la prévention routière, des gestes de premier secours et de lutte contre le harcèlement étaient au programme.

*Pierre Loevenbruck
Service Civique CDOS 94*

Le CDOS était présent ...

Le 9 octobre, au séminaire de travail "Lutte contre les violences dans le sport" et signature de la charte au Conseil Régional IDF, Paris 7e—W. L.CASSES

Le 9 octobre, à la réunion d'attribution des Médailles Jeunesse&Sport, à Créteil—W.LEGUY

Le 10 octobre, à l'évènement de valorisation de l'engagement citoyen dans le cadre du service civique au Parc Interdépartemental des Sports de Choisy—A.DONZON

Le 11 octobre, à la 5e ren-

contre Sport Santé de la VGA St Maur—A.KADEM

Le 12/13 octobre, au Job Days UPEC—PP.PONSON SACQUARD

Le 15 octobre, à l'hommage à M.BAUMANN à Créteil—W.LEGUY

Le 16 octobre, au séminaire de travail et d'échanges "l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville" à Créteil—W.LEGUY

Le 17 octobre, à la réunion de la sous commission d'homologation des enceintes spor-

tives, à Créteil—W.LEGUY

Le 17 octobre, au conseil des Présidents au CROSIF, à Gentilly—W.LEGUY

Le 20 octobre, à l'ouverture au public du parcours accrobranche au Parc de Choisy—A.BERTRAND

Le 9 Novembre, à la commission d'attribution d'agrément Jeunesse Educative Populaire à Créteil—L.CASSES

Le 16 novembre, au Conseil départemental de l'UNSS à Créteil—M.HEIMROTH

